

Rabat, le 5 mai 2014

## DESRIPTIF DU PROGRAMME DE RACHAT D' ACTIONS

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de Maroc Telecom, réunie le 22 Avril 2014, a décidé :

- i) l'abrogation du programme de rachat en bourse en vue de régulariser le marché tel qu'autorisé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 avril 2013 et qui devait arriver à échéance le 6 novembre 2014 ;
- ii) l'autorisation à donner au Directoire pour opérer à nouveau sur les actions de la société, pour une durée de dix-huit mois, au Maroc ou à l'étranger, par achat d'actions en vue d'une régularisation de ses cours, et ceci conformément aux dispositions 279 et 281 de loi 17-95 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée, complétée et amendée par le Dahir n°1-08-18 du 17 Joumada I 1429, portant promulgation de la loi 20-05 ; et
- iii) la mise en place d'un contrat de liquidité à la bourse de Casablanca. Le nombre d'actions visé par ledit contrat de liquidité ne peut en aucun cas dépasser 300 000 actions, soit 20% du nombre total d'actions visées par le programme de rachat.

- Titres concernés : les actions Maroc Telecom.
- Nombre d'actions détenues avant mise en œuvre du programme : 251 590 actions.
- Part maximale du capital dont le rachat est autorisé, y compris les actions visées par le contrat de liquidité : 1 500 000 actions, soit 0,17% du capital.
- Prix maximum d'achat : 135 dirhams ou sa contrevaletur en euro.
- Prix minimum de vente : 70 dirhams ou sa contrevaletur en euro.
- Objectif du programme : la régularisation du cours de l'action en intervenant sur le marché de l'action par l'émission d'ordres d'achat et/ou de vente dans l'objectif de réduire les variations excessives du cours de l'action ; le programme intervient principalement lorsque la volatilité du titre s'écarte significativement de sa volatilité historique ; cet objectif sera réalisé sans pour autant fausser le bon fonctionnement du marché boursier.
- Durée du programme : 18 mois à compter du 5 mai 2014 soit jusqu'au 4 novembre 2015.

Conformément à la réglementation marocaine, Maroc Telecom a établi une Notice d'Information relative au programme de rachat d'actions, visée par le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières le 4 avril 2014 sous la référence VI/EM/007/2014. Cette Notice d'Information est disponible sur le site [www.iam.ma](http://www.iam.ma).

*Maroc Telecom est un opérateur global de télécommunications au Maroc, leader sur l'ensemble de ses segments d'activités Fixe, Mobile et Internet. Avec ses 4 filiales, Gabon Télécom au Gabon, Mauritel en Mauritanie, Onatel au Burkina Faso et Sotelma au Mali, le Groupe Maroc Telecom totalise plus de 39 millions de clients Mobile, Fixe et Internet. Maroc Telecom est coté simultanément à Casablanca et à Paris depuis décembre 2004 et ses actionnaires de référence sont le groupe Vivendi (53%) et le Royaume du Maroc (30%).*